



Entretien de jardin lors d'une location

Par **pam**, le **02/06/2008** à **13:41**

Avec mon mari nous sommes locataires depuis 3ans et demi d'un appartement avec petit jardin privatif.

Lors de l'état des lieux pour y entrer, la fiche stipule clairement que le jardin est "non entretenu". (incluant haie, arbres, massifs, etc.).

Cet état des lieux a été effectué par une agence immobilière.

Nous quittons d'ici peu cet appartement. Le propriétaire nous a fait savoir qu'il nous demande de tailler, ou faire tailler, la haie qui borde la longueur du jardin.

Est-ce effectivement à notre charge? sachant que la nature a repris ses droits et que ladite haie a effectivement empiété sur la surface du jardin.

En vous remerciant par avance pour votre réponse,